

Questions additionnelles de la Commission

Réponses transmises le 6 juin 2005 par M. Gilles Galipeau du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la ville de Montréal.

Questions additionnelles

Q. 1 Impact du CUSM sur le marché résidentiel

Il y a quelques années, l'annonce de l'éventuelle construction du CHUM coin Saint-Denis et Rosemont a apparemment eu un impact sur la valeur des résidences, les loyers, la construction de nouveaux projets et les conversions en condominiums dans le quartier Rosemont. Par contraste, vous concluez que la venue du CUSM n'aura pas d'effet significatif sur le marché résidentiel aux environs. Veuillez élaborer.

Q. 2 Propriétaire du site Glen

Pour compléter l'information donnée en séance publique (M. Perreault, 11 mai, ligne 2580) veuillez décrire très succinctement le mandat de la *Corporation d'hébergement du Québec* et donner la date d'acquisition du site Glen.

La CHQ pourrait-elle revendre une partie de la propriété si elle n'était plus nécessaire aux projets d'expansion du CUSM ? Si oui, à quelles conditions ?

Q. 3 Développement durable

Le CUSM participe au programme LEAD (*LEED?*) (M. Dufresne, 18 mai, lignes 1155 et suiv.). Veuillez donner brièvement plus d'information sur ce programme : points saillants, référence documentaire ou Internet, etc.

Q. 4 Mur antibruit

La construction d'un mur antibruit est envisagée le long de la rue Addington (M. Perrault, 11 mai, lignes 290 et suiv.). Quelles en sont les caractéristiques ? À quelles conditions serait-il construit ?

Q. 5 Accès

Les accès piétons et la connexion du CUSM avec le milieu urbain environnant ont été discutés entre le CUSM et la Ville, donnant lieu à des modifications (M. Galipeau, 18 mai, lignes 1875 et suiv.).

Quelles étaient les exigences de la Ville et/ou les modifications demandées ? En particulier, qu'en est-il du tunnel piétonnier depuis la station Vendôme vers l'hôpital qui est problématique, selon l'étude Dessau-Soprin (doc. 3.12, p. 69-70 et fig. 6.1) ?

Les demandes de la Ville étaient à l'effet de relier le site de la cour Glen aux secteurs environnants, en particuliers du côté du boulevard De Maisonneuve et de la rue Saint-Jacques. Pour le boulevard De Maisonneuve, deux tunnels piétonniers et un viaduc pour piétons et cyclistes ont été proposés par le CUSM.

Du côté de la rue Saint-Jacques, des modifications ont été apportés aux accès piétonniers, conséquentes au déplacement de l'accès véhiculaire mais aussi pour répondre aux préoccupations de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Q. 6 Bretelle Sherbrooke et échangeur Turcot

Dans l'échangeur Turcot, les voies vers l'autoroute Décarie Nord à partir du sud et de l'ouest ne seront pas modifiées (M. Robert, 18 mai, lignes 950 et suiv.), de sorte que l'accès à la sortie Sherbrooke demeurera inchangé. Cela pourrait-il changer avec le réaménagement projeté de l'échangeur (M. Dufresne, 12 mai, lignes 1355 et suiv.) ?

Q. 7 Jardins communautaires

M. Dufresne a offert de fournir une liste d'organismes intéressés aux jardins communautaires ou *common gardens* (18 mai, lignes 3080 et suiv.). Veuillez nous l'envoyer.

Q. 8 Réglementation d'urbanisme

Veuillez fournir la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ou, à tout le moins, les dispositions auxquelles déroge le projet de règlement P-05-036.

Le tableau qui suit identifie les numéros des articles du règlement d'urbanisme et l'objet de leur contenu.

Règlement d'urbanisme Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce Dérogations	
Articles	Contenu
9, 10	Hauteurs
52, 60, 62, 64, 65, 68, 69	Alignement de construction
71	Marge latérale minimale
75	Marge arrière minimale
79	Matériaux prohibés
81	Pourcentage de maçonnerie
87	Superficie d'ouvertures façade
123	Usages
565	Stationnement cour avant
573	Dimensions des voies d'accès

(Note le règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce est reproduit dans un fichier distinct)

Q. 9 Hélicoptère

Le site Glen du CUSM sera-t-il doté d'un hélicoptère ? Si oui, où sera-t-il situé ? Sinon, pourquoi pas ?

Le 31 mai 2005